

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## ET DU VIGNOLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

pr la Suisse (pour l'étranger, le port en sus):  
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—  
 expéd. franco par la poste — 7.—  
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau — 3.50  
 par la poste, franco — 4.—  
 Pour 3 mois, — 2.25  
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du  
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous  
 les bureaux de poste.

**PRIX DES ANNONCES :**

Pour 2 insertions, au-dessous de 7 lig., 75 c.  
 3 — — — — — 1 fr.  
 Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par inser-  
 tion. — Po s'adresser au bureau, 50 cent.  
 Une remise de 3 fr. pour les annonces est ac-  
 cordée aux abonnés d'un an dès le 1<sup>er</sup> janvier.  
 Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — AOUT 1866.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.										CHAUMONT.										
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.			Moyenne du jour.	Direction.					Force.	Moyenne du jour.	Minim.			A 1 heure.	Moyenne du jour.		
15	15,0	11,8	19,2	719,29	2,2	S.-O.	Faible.	Couvert.	Pl. 7 1/2 à 8 h. s. et à 10 à 10 1/2 m. Le soir vent tr. fort.	15	9,3	7,0	11,1	664,6	3,6	N.-O.	Moyen.	Couvert	Vent N.-E. le soir.	
16	16,7	8,2	21,8	718,39	0,0	S.-E.	Faible.	Couvert.		16	12,4	7,1	14,9	663,3	0,0	il.	id.	Nuageux	Hauts Alpes dans l'après-midi.	
17	17,4	13,9	21,3	717,08	0,0	S.-O.	Fort.	Clair.		17	11,2	9,6	13,4	663,1	0,0	id.	Fort	id.		

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 16 août

NOMINATIONS.

1. Dans sa séance du 5 août 1866, le Conseil d'état a nommé le citoyen Aimé Béguin au poste de garde-forestier aux Montagnes, en remplacement du citoyen Charles-Henri Rosset, lequel a obtenu son congé.

FAILLITES.

2. Le tribunal civil du Val-de-Travers informe les créanciers inscrits au passif de la faillite d'Honoré Reymond, négociant à St-Sulpice, qu'une nouvelle séance pour suivre aux errements de cette faillite, a été fixée au mercredi 29 août courant, dès 8 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Môtiers-Travers.

5. Tous les créanciers inscrits au passif de la masse en faillite de Charles-Edouard Dubied et C<sup>e</sup>, établis en horlogerie, à St-Sulpice, sont assignés à comparaître, à l'hôtel-de-ville de Môtiers-Travers, le mercredi 29 août courant, à 8 heures du matin, pour suivre aux opérations de cette faillite.

4. Tous les créanciers inscrits au passif de la masse en faillite du citoyen Emile Schleppey, allié Brandt, cafetier au Locle, sont péremptoirement assignés à se rencontrer à l'hôtel-de-ville du Locle, le vendredi 31 août 1866, dès 9 heures du matin, pour suivre aux opérations de cette faillite.

5. Par jugement en date du 24 juillet 1866, le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite du nommé Zélim Fuchs, du canton de Berne, pierriste, âgé de 25 ans, domicilié aux Ponts, d'où il est parti clandestinement, en laissant ses affaires en désordre. En conséquence, tous créanciers et intéressés sont sommés sous peine de forclusion :

1<sup>o</sup> De faire inscrire leurs créances et prétentions au greffe de la justice paix des Ponts, du 17 août au 15 septembre 1866, à 4 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes et bouclées.

2<sup>o</sup> A se présenter à la maison de commune des Ponts, salle de la justice de paix, le mardi 18 septembre 1866, dès 9 heures du matin, pour assister à la liquidation.

RÉHABILITATION.

6. Par sentence rendue le 10 août 1866, le tribunal civil de Neuchâtel a prononcé la révocation de la faillite du citoyen Charles-Frédéric Schupbach, âgé de 26 ans, de Biglen, canton de Berne, marchand épicier, établi à Neuchâtel, fils de Frédéric Schupbach et de Emilie née Cosandier, faillite qui avait été prononcée le 18 mai dernier.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE

7. Le tribunal civil du Val-de-Travers a, par sentence de ce jour, prononcé la jacence à l'Etat de la succession de Charles-Fréd. Juvet, de Buttet, inhumé à la Côte-aux-Fées, le 25 mars 1866, sans laisser d'héritiers directs; cette succession n'ayant point été réclamée dans les délais prescrits par la loi (art 827 et 828 du Code civil), le juge de paix du cercle de Môtiers-Travers chargé de la liquidation de cette masse annoncée aux intéressés que les inscriptions au passif seront reçues au greffe de paix, à Môtiers, du lundi 20 courant au vendredi 21 septembre 1866, jour où elles seront closes à 5 heures du soir; la liquidation aura

lieu à la salle de justice de Môtiers, le lendemain, samedi 22 septembre, à 2 heures après-midi, où tous réclamaux sont péremptoirement assignés.

### Publications municipales.

Au moment de l'approvisionnement des combustibles, on rappelle au public que sur une simple réquisition faite au poste municipal, le mesureur-juré pour le bois se transportera partout où il y aura lieu d'exercer son office, moyennant la légère rétribution réglementaire.

Chacun comprendra qu'il ne puisse intervenir d'office entre le vendeur et l'acheteur lorsqu'ils sont d'accord et qu'il doive attendre l'appel de l'une ou de l'autre partie.

Il lui est recommandé de ne pas prêter son office lorsque les parties auront acheté ou vendu au char ou en bloc, et autrement qu'à la mesure, moule ou toise.

Neuchâtel, le 14 août 1866.

DIRECTION DE POLICE MUNICIPALE

Il a été confisqué au cit Fréd.-Louis Monnier, de Dombresson, un char de bois vendu pour une demi-toise garantie, qui n'a donné, d'après la déclaration du mesureur juré, que 58 1/2 pieds, au lieu de 75.

Neuchâtel, le 8 août 1866.

DIRECTION DE POLICE MUNICIPALE.

### IMMEUBLES A VENDRE

4. Samedi 25 août 1866, à 7 heures du soir, il sera procédé, dans l'hôtel des XIII cantons, à Peseux, à la vente par voie d'enchères d'une maison d'habitation avantagement située au centre du village de Peseux, ayant rez-de-chaussée et un étage, et limitant de bise M. H. Preud'homme, de joran M. Clovis Roulet, de vent un passage à l'usage de divers particuliers, et d'uberre la grande route.

S'il se présente des amateurs avant l'enchère, le propriétaire serait disposé à traiter de gré à gré.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. A. Roulet, notaire, à Peseux.

5. L'hoirie de Jean Dellenbach et de sa femme Marie Catherine Schneider, défunts, en leur vivant domiciliés à Neuchâtel, exposera en vente à l'enchère le samedi 4<sup>er</sup> septembre prochain, à 5 heures après-midi, en l'étude de M. H. Jacottet, notaire et avocat à Neuchâtel, un immeuble situé au quartier du Tertre, dans la ville de Neuchâtel, consistant en une maison d'habitation avec terrain en nature de jardin et dépendances diverses, jouissant d'un puits d'eau de source, et situé à proximité de la gare.

S'adresser pour voir l'immeuble à M. Jules Delay, pintier, bâtiment des concerts, et pour les conditions au notaire.

6. Le samedi 25 août 1866, à 7 1/2 heures du soir, à l'hôtel des XIII Cantons, à Peseux, M. Edouard de Pierre exposera en vente par enchères publiques et récolte pendante, une vigne d'environ 6 ouvriers située aux **Noyers-Jean-de-la-Grange**, territoire de Neuchâtel, mais sur les confins du territoire de Peseux, limitée de joran par M. Geissbuhler, de bise par M. Louis-Philippe de Pierre, d'uberre par M. Breguet, instituteur, et M. Petit-

maître, négociant, et de vent par le chemin du contour des Noyers. Pour visiter l'immeuble, s'adresser à M. Turin, vigneron, à Peseux, et pour les conditions de vente, à M. Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

### Vente de vignes, à Colombier, par voie d'enchères publiques.

M. le professeur Frédéric Sace, à Neuchâtel, exposera en vente à l'enchère, le samedi 18 août 1866, à 7 1/2 heures du soir, à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Colombier, les immeubles suivants situés sur le territoire de Colombier, savoir :

1<sup>o</sup> A Ruau, **vigne** contenant 14 ouvriers, 14 pieds, 6 minutes, limitée de vent par le chemin des Battieux, de joran par le chemin de Ruau, de bise par M. J.-Pierre Belperrin (un sentier public entre deux) et par M. Henri d'Ivernois; d'uberre par ce dernier, M. Maximilien de Meuron et M. Henri Claudon.

2<sup>o</sup> A Ruau, **plantage** d'environ 7 demi-ouvrier, limité de joran par M. J.-P. Belperrin, de bise par M. le colonel de Meuron (un ruisseau entre deux), et d'uberre par M. Henri Claudon.

3<sup>o</sup> A Verne, **vigne** de 14 pieds, 4 minutes, limitée de vent par M. le greffier Clerc, de joran par M. Abram Geiseler, de bise par madame veuve d'Henri Nicoud, d'uberre par la même, M. le greffier Clerc et M. Maximilien de Meuron.

4<sup>o</sup> Aux Battieux, **vigne** de 9 ouvriers, 11 pieds, 9 minutes, limitée de vent par le chemin des Battieux, de joran par M. Henri Claudon (un sentier public entre deux), de bise par M. Philippe Miéville et d'uberre par l'exposant.

5<sup>o</sup> A Gicaine-Miéville, **vigne** de 17 ouvriers, 2 pieds, 14 minutes, limitée de vent par le chemin des Battieux, de joran par le n° 4, M. Philippe Miéville, M. Adolphe Paris et M. Philippe Brandt, de bise par la commune (un sentier public entre deux), et d'uberre par madame veuve Matthey, de Bôle.

Pour visiter ces immeubles, s'adresser à M. Guillaume Roubly, vigneron, à Colombier, et pour prendre connaissance des conditions, s'adresser à Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

8. On exposera en vente à l'enchère, le samedi 25 août 1866, à 7 heures du soir, à l'auberge des XIII Cantons, à Peseux, les immeubles suivants, savoir :

1<sup>o</sup> Une vigne située aux **Repairs**, rière Neuchâtel, contenant environ 5 1/2 ouvriers, limitée de vent par l'hoirie de M. A. Borel-Perrin, de bise par M. Ed. Roulet, d'uberre par l'hoirie de M. de Sandoz-Rollin et de joran par le chemin.

2<sup>o</sup> Un terrain en nature de jardin et verger, situé **Derrière-chez Ferron**, territoire de Peseux, contenant environ un demi-ouvrier, limité de joran par l'hoirie de M. H. Paris, de bise et d'uberre par Mad. veuve de G. Paris, et de vent par l'hoirie de M. Fritz Roulet-Py.

Pour voir ces immeubles et pour connaître les conditions, s'adr. à Auguste Cornu, vigneron, à Peseux.

9. A vendre, en ville, au Tertre, un jardin pour sol à bâtir, de 3 à 4000 pieds, à l'angle de la ruede Tertre et de celle de St-Jean, vis-à-vis de la fontaine. M. Clerc, notaire, à Neuchâtel, recevra les offres.

### Mises publiques

Lundi 27 août courant, dès les 9 heures du matin, on misera juridiquement, à de favorables conditions, au domicile du citoyen A.-F. Sandoz, médecin-vétérinaire, à Fenin, un mobilier rural, composé de deux chars échelés, dont un est fort, presque neuf, avec limonière ou limon; un char à lisier sur deux roues; une charue presque neuve et à double versoir, avec avant-train, et deux anciennes également en bon état; une herse à pioches, deux ordinaires en fer et une en bois pour petites semences, un rouleau, un gros van, un câble pour le blé, 5 jougs à bœufs, quantité de grosses et de petites chaînes, liens en fer, 2 forts sabots, 2 bronettes dont une à herbe; et quantité d'instruments aratoires dont on supprime le détail. Plus, un beau jeune porc qui pourra être engraisé pour l'hiver.

### A VENDRE.

A vendre, jeudi prochain 23 courant, de 10 heures à midi, 2 grands pressoirs en bois avec accessoires, et 9 cuvées à vendange. S'adr. pour voir les objets et pour la vente, chez M. Jacob Weber, rue du Château, vis-à-vis de la tour des prisons.

### PRESSOIRS A VIN

Fabrication spéciale de pressoirs en fer, pour vin de raisin et vin de fruits.

Pressoirs à palanche et pressoirs à engrenages, avec bassins en bois, en pierre ou en fonte.

Assortiment complet de vis de 2 à 5 pouces de diamètre. — Chez MM. Menn, Lullin et Comp., usine de la Coulouvrenière, à Genève, ou M. François Berthoud, Port-Roulaud, Neuchâtel.

### Manufacture de Thielle

Nous avons l'honneur d'informer les amateurs de cigares fins que nous liquidons en ce moment, à grand rabais, le solde de nos marchandises; on peut goûter, chez Eugène Evard, marchand de cigares, les échantillons des diverses qualités.

14. A vendre, pour cause de départ, les outils d'un comptoir d'horlogerie se composant d'un burin fixe, tour à arrondir, balance à lanterne et deux lanternes de montres. Plus les outils d'un repasseur et remonteur. Au même comptoir, des finissages, ancras, provenant de la fabrique de MM. Japy, et des échappements faits que l'on cédera à bon compte. S'adr. à Benj. Ullmann, rue du Seyon, 12.

### AVIS

Les personnes qui désirent se procurer le **Dictionnaire géographique suisse**, qui vient d'être publié par l'administration fédérale des postes, sont priées de s'adresser au Secrétariat de la direction des postes, à Neuchâtel.

Cet ouvrage relié se vend 5 francs.

## Economie domestique.

Les buanderies économiques portatives brevetées pour faire la lessive en 2 heures avec 75 pour % d'économie garantie, anéantissent tout autre système usagé jusqu'à ce jour.

Blanchissage, lessivage et lavage du linge à la vapeur.

Détérioration du linge annulée

La fabrique de potagers de Gacon, serrurier à Neuchâtel, est à même de fournir des savonnettes, dites buanderies de ménage de toute dimension, avec prospectus pour son usage et pouvant être placées sur des potagers de toutes dimensions, de même que sur toute espèce de foyer.

Les personnes qui voudront en faire l'acquisition peuvent s'adresser chez Charles Meystre, ferblantier rue du Seyon, fabricant des dits appareils, lequel en a toujours à disposition du public pour en faire l'essai. S'adr. aux sous-signés.

Neuchâtel, le 14 août 1866.

GACON  
serrurier.

Charles MEYSTRE  
ferblantier.

### Lisez!

Fins vins de dessert, de Hongrie, rouges et blancs, à fr. 1.20 la bouteille, verre perdu.

Expédition contre remboursement dans le canton de Neuchâtel, par telle quantité voulue. S'adr. à M. Hugo Szobasi, à Romanshorn.

18. Par circonstances imprévues, l'on offre à vendre un très-bon potager. S'adr. au bureau de cette feuille

19. A vendre, un joli char de côté à deux places, sur bons ressorts et comme neuf; s'adresser à G. Buschketter, sellier-carrossier, à Yverdon.

### CALANDRES

pour lustrer le linge, au-prix exceptionnel de 120 francs. Adresser les demandes à l'Usine de la Coulouvrenière, à Genève.



Alfred Perregaux, marchand de fournitures d'horlogerie, rue du Temple-Neuf, 6, à Neuchâtel, qui est seul dépositaire de ces machines pour le canton de Neuchâtel.

## NOUVEL EXTINCTEUR DES INCENDIES



Cet appareil, différant totalement des pompes à feu, sert à éteindre instantanément les commencements d'incendie; il se charge au moyen d'eau et de produits chimiques; son contenu peut se conserver des mois entiers sans perdre de sa force et sans qu'il soit nécessaire d'y toucher; il est par conséquent toujours prêt à fonctionner. Cet extincteur se transporte à dos d'homme comme une bachoue ou brande, et celui qui le porte en fait seul usage sans difficulté.

Cet engin, d'un emploi très-facile et sans danger, est indispensable dans les postes de pompiers, dans les établissements publics de toute nature, les théâtres, les fabriques, les châteaux, maisons et fermes isolées, les gares de chemin de fer, les trains en circulation, les bateaux à vapeur, etc. etc., enfin partout où l'on a à craindre l'incendie.

DÉPÔT POUR TOUT LE CANTON :

chez Messieurs J.-R. GARRAUX et CLOTTU, à Neuchâtel.

Faubourg du lac n° 27

## LIQUIDATION RÉELLE POUR CAUSE DE DÉPART

RUE DU SEYON, N° 12,

A CÔTÉ DU CARÉ FRANÇAIS.

Benj. ULLMANN a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acquiescer un magasin à Altkirch (Haut-Rhin), dans l'intention d'aller l'occuper d'ici au mois de novembre prochain. Conséquemment, toutes les marchandises qui composent son magasin actuel, de la rue du Seyon, 12, à Neuchâtel, doivent être liquidées d'ici à l'époque précitée, car elles ne peuvent entrer en France. Il rappelle au public que toutes ces marchandises sont fraîches et du dernier goût, puisqu'il les avait complètement renouvelées lors du transfert de son magasin, il y a un mois. Tous les articles et surtout ceux de la saison, seront vendus à 20 % au dessous du prix. Il invite par conséquent les personnes de la ville et des environs à profiter de cette liquidation réelle et à venir visiter son magasin, qui se compose principalement de toute sorte d'étoffes pour robes et jupons, châles, toiles fil et toiles de coton, nappes, serviettes, essuie-mains, draperie, tapis de table, descentes de lit, foulards, fichus, 800 cravates en soie pour messieurs, à 60 centimes la pièce.

24. A vendre d'occasion un joli chien d'arrêt, âgé de 14 mois, bon gardien, prêt à être dressé pour la chasse. S'adr. au Plan n° 1.

### CHEZ SAMUEL DELACHAUX, VIS-A-VIS DE L'HOTEL-DE-VILLE

On timbre le papier et les enveloppes à lettre, en relief et en couleurs avec fleurons, chiffres et couronne.

Reçu un grand envoi de M. Marion, de Paris, en papiers à lettre qualité fine, en poulet, coquille et mignonette. Papiers devise et Jockey-Club. Papiers timbrés à mon petit nom. Papiers en couleur carollés sur couleurs. Enveloppes assortissantes.

A l'occasion de la rentrée des classes, tous les articles, fournitures d'école, dans les meilleures conditions.

### Rentrée des classes.

La librairie générale de J. Sandoz, rue de l'Hôpital n° 12, a l'honneur d'informer le public qu'elle est bien fournie en livres en usage dans les écoles de la ville et du canton.

### LIBRAIRIE J.-J. KISSLING

Pour la rentrée des classes, on trouve dans cette librairie tous les livres en usage dans les deux collèges, ainsi que toutes les autres fournitures.

### Magasin Quinche.

CHAMPAGNE FRANÇAIS

à fr. 5.50 la bouteille.

Vinaigre incolore pour conserves.

### LIQUIDATION

Au magasin d'épicerie sous l'hôtel du Vaisseau, à Neuchâtel: Tabacs et cigares, liqueurs et épicerie, ainsi qu'un aménagement complet de magasin. Désirant une prompte liquidation, l'on cédera tout au-dessous du prix de facture.

## Machines à coudre incomparables

DE GROVER & BAKER, à NEW-YORK.

Cette fabrique renommée est la seule construisant des machines à coudre à arrière-point aussi bien qu'au point-noué. Il ne faut pas confondre le point noué formé par deux fils, aussi solide et plus élastique que l'arrière-point, avec le point de chaînette formé par un seul fil et non solide des machines d'autres systèmes.

S'adresser, pour tous les renseignements, à Alfred Perregaux, marchand de fournitures d'horlogerie, rue du Temple-Neuf, 6, à Neuchâtel.

## Au magasin de H.-E. Henriod

relieur-libraire,

place du Port, à Neuchâtel.

Dès ce jour, pour la rentrée des classes, l'on trouvera tous les livres admis dans nos collèges, ainsi que toutes les autres fournitures nécessaires. Articles, cahiers, papiers, et portefeuilles pour le dessin. Étuis de mathématiques, grand choix de cahiers, portefeuilles, sacs pour jeunes filles et garçons, etc. Un bon atelier pour la reliure.

Au même magasin, les nouveaux psaumes pour les églises nationales de la Suisse romande.

## LIBRAIRIE FRITZ PARIS

RUE DU SEYON

PRÈS LA BRASSERIE VUILLE

### RENTÉE DES CLASSES.

On trouvera à la dite librairie les différents livres à l'usage des écoles.

32. A vendre, chez M. Georges Belperrin, à Colombier, un grand choix de seilles à eau et seilles à vendange.

33. Le soussigné se propose de mettre en bouteilles, dans le courant de septembre un laigre vin blanc et une bosse vin rouge, 1<sup>er</sup> choix et pur cru de la ville, de l'année dernière; les amateurs sont priés de bien vouloir se faire inscrire au plus vite.

J.-L. WITTAUER.

34. A vendre un calorifère, en très-bon état, propre à chauffer soit un temple ou un grand local quelconque. De plus un brisoir pour laine à bon compte. S'adr. au bureau de cette feuille.

35. A vendre, un habit et une petite veste d'artilleur. S'adr. à M. L. Reymond, à Fontaines.

36. A vendre, une petite veste d'artilleur en bon état. S'adr. à M. Jules Redard, à Auvrenier.

37. A vendre, d'occasion, deux tables, une à coulisses, l'autre Louis XV; une pendule et candélabres. Rue du Seyon, 12, 1<sup>er</sup>.

### ON DEMANDE A ACHETER.

38. On demande à acheter, de rencontre, une à deux douzaines de gerles de vendange, en bon état. S'adr. à M. James Chable, à Cortalloid.

### A LOUER.

39. On offre à louer, pour de suite, un petit appartement composé d'une chambre et cuisine. S'adr. rue des Moulins, n° 15, au deuxième étage.

40. A louer, une jolie chambre meublée pour un monsieur seul. S'adr. maison Neuve, faubourg du Lac, 5<sup>me</sup> étage, entrée du côté de bis.

41. A remettre, prochainement, un restaurant très-agréablement situé, à quelques minutes de la ville, et jouissant pendant une grande partie de l'année de nombreux promeneurs. S'adr., pour tous renseignements, à M. Dagond, agent général de la Germania, place du Marché, 8, à Neuchâtel.

42. A louer, au centre de la ville, deux chambres proprement meublées et une cave. S'adr. au bureau d'avis

43. A louer, de suite ou pour Noël un magasin et cave. Rue de la Place d'Armes, n° 8.

44. A louer, de suite, une chambre meublée indépendante, ayant deux fenêtres contre la rue du Seyon. S'adr. rue des Moulins 58, 1<sup>er</sup> étage.

45. A louer, meublée ou non, une grande et belle chambre à deux fenêtres, exposée au soleil levant. Maison Petitpierre-Virchaux, faubourg de la Gare, à côté de la fabrique Jeanneret.

46. A louer, de suite, une chambre au rez-de-chaussée, proprement meublée et se chauffant; l'on pourrait aussi avoir la pension. S'adr. rue du Coq-d'Inde, n° 12, au 1<sup>er</sup>.

47. A louer de suite, une chambre à coucher. S'adr. rue de la Place-d'Armes, n° 10.

48. A louer, une chambre meublée au 1<sup>er</sup> étage, n° 17, à l'Ecluse.

49. A louer, pour étudiants ou personnes de bureau, une jolie chambre meublée située dans une des plus belles expositions de la ville, avec jardin et vue sur les Alpes. S'adr. au magasin de fournitures d'horlogerie de A. Perregaux.

50. Pour de suite ou pour la fin du mois, une petite chambre meublée à un premier étage, pour un jeune homme de bureau. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 24.

51. A louer, une chambre meublée, rue du Château, n° 4, sur la cour.

52. Une dame, domiciliée au centre de la ville, offre à louer à une personne honnête, dame ou demoiselle, une partie de son logement, trop vaste pour une personne seule. S'adr. rue de Flandres, n° 3.

53. A louer de suite, une chambre meublée, à l'Ecluse, n° 7, premier étage.

### ON DEMANDE A LOUER.

54. On demande à louer à proximité de la ville un logement avec jardin et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

55. Le Cercle des Horlogers demande pour St-Jean 1867, un appartement avec dépendances nécessaires. S'adr. à M. Charles Jeanjaquet.

56. On demande à louer un petit logement de 2 à 3 pièces, ou au besoin deux chambres, pour deux personnes tranquilles. S'adr. chez M. Ed. Bovet, commissionnaire.

57. On demande à louer un piano. S'adr. à M. Vital Meyer, à Port-Rouland.

58. On demande à louer un petit jardin indépendant, avec ou sans logement, le plus près de la ville que possible. S'adr. au bureau d'avis.

### OFFRES DE SERVICES.

59. Une Argovienne, robuste et porteuse de bons certificats, désire se placer comme cuisinière ou pour soigner un petit ménage; ne parlant que l'allemand, elle ne demande pas de forts gages, pourvu qu'elle ait l'occasion d'apprendre le français. S'adr. à Catherine Eggert, à l'hôtel du Cerf.

60. Une domestique, âgée de 27 ans, parlant le français et l'allemand, cherche à se placer comme femme de chambre ou pour tout faire dans un ménage; elle sait faire un bon ordinaire et a de bons certificats. S'adr. à Sophie Berr, hôtel du Poisson, où elle est logée.

61. Une très-bonne cuisinière argovienne, 25 ans, porteuse de bons certificats, aimerait se placer le plus tôt possible. S'adr. à Elise Gautschi, logée à l'hôtel du Poisson.

62. Une fille d'une honnête famille, qui sait l'état de tailleuse, désire trouver une place de fille de chambre; elle pourrait entrer tout de suite. Le bureau de cette feuille donnera l'adresse.

63. Une personne d'expérience et très-recommandable sachant faire une bonne cuisine, désirerait se placer soit comme cuisinière dans un petit ménage ou pour tout faire. S'adr. à Mme Thomas, rue du Château, n° 18.

64. Une fille allemande, 22 ans, désire se placer le plus tôt possible; elle possède de bons certificats. S'adr. à Mme Burger, rue du Neubourg, 28, premier étage.

65. Une jeune fille d'honorables parents, qui ne parle que l'allemand, désire se placer comme femme de chambre ou bonne d'enfant; elle ne demande pas de forts gages, mais un traitement amical, désirant apprendre la langue française. S'adr. au n° 5, ruelle des Halles.

66. Une jeune Lucernoise, 18 ans, cherche une place de servante; elle sait faire un bon ordinaire. Elle a de bons certificats. S'adr. à Anna Buchmann, chez Mad. Klopfer, n° 2, au Petit-Pontarlier.

67. Une jeune Bernoise, qui parle un peu le français et qui sait faire un ordinaire, désire une place pour soigner un petit ménage; à défaut elle accepterait une place de bonne d'enfants. S'adr. au bureau de cette feuille.

### DEMANDES DE DOMESTIQUES.

68. On demande pour la fin du mois, une fille propre et active, pour faire un ménage ordinaire. S'adr. à H. Rossel, rue du Temple-neuf, n° 6.

69. On demande de suite ou pour le 1<sup>er</sup> septembre, une domestique de toute moralité, sachant faire une bonne cuisine ordinaire; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. chez Mme Georges Verdan, faubourg de la Maladière 9.

70. On demande de suite une fille de bonnes mœurs, forte et active, pour faire un ménage ordinaire. S'adr. à Sophie Girardet à Colombier.

71. On demande, pour Lausanne et pour entrer le 1<sup>er</sup> septembre, une personne de 30 ans, ayant l'expérience de la cuisine, forte, active, et qui ait de bonnes recommandations. Le gage est de fr. 250. S'adr. faubourg du Lac, n° 15.

72. On demande une domestique bien recommandée, sachant le français. Vieux-Châtel n° 5, 3<sup>me</sup> étage.

73. Mad. de Sandoz-Morel demande pour le 15 septembre ou pour Noël une bonne cuisinière. Inutile de se présenter sans des certificats suffisants de moralité et de capacité.

74. On demande pour entrer de suite, une domestique pouvant fournir de bons témoignages de moralité et sachant faire une cuisine ordinaire. S'adr. à Mme Ecuyer, Industrie 8.

75. On demande, pour entrer de suite, une fille de 25 à 30 ans, sachant faire un ménage ordinaire et soigner les enfants; elle doit savoir le français et doit pouvoir donner des preuves de moralité et de capacité. S'adr. au Vieux-Châtel, n° 6, 2<sup>me</sup> étage.

76. On demande, pour entrer de suite, une bonne cuisinière pouvant produire d'excellents certificats. S'adr. à Mad. DuPasquier-Terrisse, au Petit-Cortailod.

**OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.**

77. Oublié, au magasin Barbey et C<sup>e</sup>, un parasol dit en-tous-cas; le réclamer contre désignation.

78. Trouvé, entre Neuchâtel et Hauterive, un **porte-monnaie** renfermant quelque argent. Le réclamer au bureau d'avis.

79. Perdu entre Pierre-à-Bot et Valangin un manteau gris, garni de dentelles noires. Rapporter contre récompense, faubourg du Lac n° 27, 1<sup>er</sup> étage.

80. On a perdu, lundi après-midi, 15 courant, du Tertre à la gare ou au faubourg, une **épingle en or** surmontée d'une perle. La rapporter, contre récompense, à la pharmacie Matthieu.

81. On offre une bonne récompense à la personne qui pourra donner des indices sur les voleurs qui ravagent le quartier des Repaires et qui enlèvent les fruits, légumes et détruisent les plantes. Vauseyon, le 17 août 1866. Fritz PÉRILLARD.

**AVIS DIVERS.**

L'externat que Mlles L. Wavre et Elisa Perret se proposent d'établir, sera ouvert dès lundi 3 septembre. Elles recevront des élèves de 9 ans et au dessus, et leur enseigneront dans une mesure proportionnée à leur âge les différentes branches de l'étude du français, le calcul, la géographie et l'histoire, le dessin, le chant, l'allemand, et, si on le demande, l'anglais. Elles mettront leurs élèves à même d'entrer dans les classes supérieures du collège si les parents le désirent. S'adresser, pour plus amples renseignements, au faubourg du Crêt n° 4, ou à Vieux-Châtel, n° 4, au 2<sup>me</sup>.

85. On désire placer une jeune fille, comme commissionnaire, de préférence dans un magasin. La même personne a trouvé jeudi 16 courant un petit paquet de laine; le réclamer contre les frais d'insertion, rue St-Honoré, 14, au 1<sup>er</sup>, à gauche.

**Fabrique de registres BOURQUIN-DESCŒUDRES & C<sup>e</sup>,** EVOLE 7. On demande un apprenti actif et intelligent.

**THÉÂTRE DE NEUCHÂTEL** Pour les dernières représentations. **DIMANCHE 19 AOUT 1866**

**Maître Guérin**, comédie en 5 actes du Théâtre Français, par Emile Augier de l'Académie

On commencera par **Rose et Mathurin**, vaudeville en 1 acte. Levée du rideau à 8 heures précises.

**Municipalité du Locle.**

Le Conseil municipal rappelle à MM. les agriculteurs que le **SAMEDI 8 septembre** aura lieu au Locle le 5<sup>me</sup> marché au bétail. Locle, le 14 août 1866. LE DIRECTEUR DE POLICE.

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER FRANCO-SUISSE**

Les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Franco-Suisse sont convoqués en assemblée générale aux termes de l'art. 42 des statuts, pour le samedi 29 septembre prochain, à 10 heures précises du matin, à l'hôtel-deville de Neuchâtel (Suisse), à l'effet d'entendre le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice de 1865 et de statuer sur les propositions qui y sont contenues.

Les actionnaires possesseurs de dix actions au moins devront, aux termes de l'article 40 des statuts, s'ils veulent prendre part à cette assemblée, opérer le dépôt de leurs titres, savoir: **A Neuchâtel** (Suisse), au siège de la Compagnie, chaque jour de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir, dès le 14 au 28 septembre inclusivement.

**A Paris**, à l'administration centrale de la Compagnie des chemins de fer Paris Lyon-Méditerranée, 44, rue Neuve des Mathurins, du 10 au 24 septembre prochain inclusivement, chaque jour de 10 heures à 2 heures.

Des modèles de pouvoirs seront délivrés aux actionnaires qui voudront faire usage du droit que leur donne l'article 45 des statuts, de se faire représenter à l'assemblée générale.

A partir du 14 septembre prochain, MM. les actionnaires pourront réclamer à Paris et à Neuchâtel, aux lieux ci-dessus indiqués pour le dépôt des titres et des pouvoirs, le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale.

Neuchâtel, le 15 août 1866 Par ordre du Conseil d'administration, Le Secrétaire, LIMAUX

88. Madame Heim se recommande pour des leçons d'allemand et de piano, ainsi que pour des ouvrages de broderie et de couture en blanc. Sa demeure est rue de la Place, n° 5, au rez-de-chaussée.

**Société fribourgeoise de navigation à vapeur.**

Le coupon d'à-compte sur l'intérêt et dividende de 1866 échéant au 31 courr, sera payable en fr. 10 dès cette date. à Estavayer, à la Caisse de la Société; à Fribourg, à la Banque cantonale; à Neuchâtel, chez MM. Nicolas, Dupasquier et C<sup>e</sup>, banquiers. Estavayer, le 16 août 1866. Direction.

90. Une demoiselle d'Aschaffembourg, qui a reçu une fort bonne éducation, désirerait entrer le plus tôt possible comme institutrice dans une famille de la Suisse française. Elle est âgée de 20 ans, parle français, connaît la musique et surtout le dessin. S'adr. à M<sup>me</sup> Elskes, à Bellevue, Neuchâtel.

La vauquille qui devait avoir lieu dimanche passé, au restaurant de Fahys, chez Michel Russ, n'ayant pas eu lieu à cause du mauvais temps, se fera demain dimanche 19 août.

92. On demande un teneur de livres pouvant disposer de quelques heures par semaine S'adr. par lettres à l'adresse A. B. C. Poste restante, à Neuchâtel.

**Mousquetaires de Neuchâtel.**

**TIR AU MAIL. VAUQUILLE** Dimanche 19 août, dès 1 heure après-midi à 7 heures du soir. Les sociétaires ainsi que tous les amateurs y sont cordialement invités. LE COMITÉ.

94. Une bonne famille de St-Gall désire placer son fils âgé de 16 ans, dans une famille de Neuchâtel pour fréquenter les écoles de cette ville; elle prendrait en échange un jeune homme ou une jeune demoiselle qui pourrait suivre les écoles de St-Gall. Pour plus amples renseignements, on est prié de s'adresser au bureau de cette feuille.

95. Un jeune maître Zurichois aimerait entrer dans une famille instruite, dont les membres voudraient se donner la peine de converser avec lui. On désire savoir d'avance les conditions sous les initiales R. S., Zurich, Fluntern, Tobelgarten.

**CHEMINS DE FER DE LA SUISSE OCCIDENTALE**

Transport des marchandises à destination de Francfort s/M. et au-delà.

Le comité d'exploitation des chemins de fer de la Suisse occidentale, sur un avis donné par la compagnie du central-suisse au nom des chemins de fer allemands, a l'honneur d'annoncer que le service des marchandises à destination de Francfort s/M. et au-delà est rouvert, mais pour le moment sans garantie de délais de livraison pour les destinations au-delà de Francfort. Lausanne, le 10 août 1866.

Les membres de la section neuchâteloise de la **nouvelle Zofingue**, sont avertis que la fête annuelle de Zofingue a été fixée aux 20, 21 et 22 août. Le départ de Neuchâtel aura lieu le 19 août, par le train de 11 h. 40. Au nom du Comité, Le président, A. PETITPIERRE.

Anna Burger, de Schwendi, est priée de faire connaître à son frère Jean Burger, demeurant à Etzelkofen (Berne), son domicile actuel. On a des communications importantes à lui faire.

99. Madame veuve Petremand prend la liberté d'informer le public et particulièrement sa clientèle, qu'elle continuera sous le même nom, avec le concours de ses fils, le même genre d'affaires que feu son mari, tant la fabrication sur mesure dans son atelier que les articles confectionnés de son magasin qu'elle tiendra toujours des mieux assortis. Elle se recommande à leurs anciennes relations, et espère mériter la confiance que l'on a accordée à son mari pendant un si grand nombre d'années.

100. On demande une demoiselle munie des meilleures recommandations, parlant le français et l'allemand, pour être occupée dans un magasin. S'adr. au bureau d'avis, chargé d'indiquer.

**La réouverture de la Bibliothèque publique aura lieu le mardi 28 août.**

104. Les propriétaires d'immeubles situés dans le territoire communal de Gorgier, sont informés, conformément à l'article 29 de la loi sur le cadastre, que les plans, minutes et le cadastre original du territoire de Gorgier, seront déposés pendant **treize jours** à partir du 17 août prochain, au second étage de la maison du citoyen Frédéric Guinchard, à Gorgier, où les intéressés pourront en prendre connaissance chaque jour, le dimanche excepté, de 8 heures du matin à midi et de 2 heures à 7 heures du soir.

Les propriétaires d'immeubles qui auraient des réclamations à faire pour des erreurs ab plan ou au cadastre, devront remettre par écrit leur demande en rectification au président de la Commission cadastrale, pendant le délai fixé (art. 30 de la loi). Les propriétaires sont aussi rendus attentifs à l'article 25 de la dite loi, relatif aux servitudes.

Gorgier, le 31 juillet 1866 Au nom de la Commission cadastrale, Le Secrétaire, U. BRAILLARD-JEANNERET.

105. Un homme d'âge mûr ayant acquis de grandes connaissances dans le commerce, désire se placer de suite comme employé dans un bureau ou commerce quelconque. Il peut fournir les meilleurs renseignements de moralité et capacité. S'adr. au bureau d'avis.

**Attention!**

Louis Herzig, gypseur, se recommande à l'honorable public. N'étant pas encore bien remis de la longue maladie qu'il a faite, il ne peut se charger que de petits ouvrages, tels que de vernir, tapisser et blanchir chambres et cuisines. S'adr. rue du Château, 20.

106. Une femme d'âge mûr demande à faire des ménages ou d'autres travaux à la journée. S'adr. à l'Ecluse, n° 35, au quatrième étage.

**SOCIÉTÉ SUISSE POUR L'ASSURANCE DU MOBILIER CONTRE L'INCENDIE** Fondée en 1826.

**Siège de l'Administration centrale: BERNE.** Capital assuré au 30 Juin 1865: Fr. 605,000,000.

S'adresser à

- MM. Charles SCHINZ, agent principal, à Neuchâtel.
- MM. J. JAQUET, à Rochefort.
- Paul DARDEL, à Saint-Blaise.
- Const.-F. MENTHA, à Colombier.
- Alf. QUINCHE, à Cressier.
- Aug. PORRET, à Cortailod.
- Alexandre GICOT, au Landeron.
- NEUKOMM, greffier, à Boudry.
- BONHOTE frères, à Peseux.
- Aug. DROZ, à Saint-Aubin.
- E. BONJOUR-KRIEG, à Lignièrès.

M. Schinz prie instamment les assurés qui auraient changé de domicile de faire noter sans délai ce changement sur leurs polices, afin qu'ils soient en règle.

Il prie aussi tous ceux qui auraient des réclamations à faire pour un objet antérieur quelconque, comme aussi ceux qui n'auraient pas leur double de police, de venir le trouver, afin que tout puisse être remis sur un pied d'ordre parfait.



**LE GRAND PANORAMA DE F. V. BAYER**

ECLAIRÉ PAR 150 BECS DE GAZ. est encore visible jusqu'à Dimanche 19 août.

Je rends le public attentif, que ce panorama, qui est très-connu en Allemagne, en France et en Suisse, est le plus grand qui ait été vu et le plus intéressant de tous ceux qu'on ait exposés jusqu'à ce jour.

J'ai à cœur de ne reproduire que les nouveautés, telles que la guerre d'Allemagne, d'Italie, d'Amérique et du Mexique.

L'intérieur de la tente est pourvu d'un plancher. — Chaque personne reçoit en entrant une prime gratuite.

**Prix d'entrée: 50 centimes.**

Se recommande instamment, **Veuve F. BAYER.**

108. On cherche chambre et pension pour un garçon de 15 ans qui fréquente les écoles industrielles. S'adr. à Mme Rychner, faubourg du Crêt.

109. On désire placer dans une ville de la Suisse française, une jeune fille qui, ayant fait un apprentissage de tailleur, aimerait travailler dans un magasin, pour se perfectionner dans son état et dans la langue française. Elle n'exigerait pas de salaire, et travaillerait pour sa pension. Pour des renseignements plus particuliers, s'adresser sous les initiales M. L., à l'expédition de cette feuille.

110. On désire prendre un petit enfant en pension, chez d'honnêtes personnes habitant un village voisin de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

## BAINS DE WORBEN

PRÈS BIENNE (CANTON DE BERNE).  
La nouvelle direction fixe pour les habitants des cantons de Berne et de Neuchâtel un prix uniforme de pension : 1<sup>re</sup> classe à fr. 6.50 et à fr. 4.50 la seconde classe ; 2 bains par jour et service compris.  
Le Directeur,  
CHRISTIAN.

112. Une jeune fille désirant suivre les classes supérieures du collège pour compléter son instruction, aimerait se placer en ville dans une maison où elle pût gagner en partie sa pension en s'aidant à éduquer et préparer des enfants pour le collège. S'adr. à M. Châtelain, pasteur, à Fontaines, ou à M. Schwartz, boulanger, à Neuchâtel, pour les renseignements.

Le soussigné annonce aux personnes qu'il a eu l'avantage de fournir jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1866, que M. Béguin, en reprenant la suite de son établissement, ne s'est pas chargé des comptes antérieurs à cette époque et qu'il est resté seul chargé de cette liquidation. Il prie en conséquence les personnes qui n'ont pas acquitté leurs carnets, de bien vouloir le faire incessamment.  
Neuchâtel, le 9 août 1866.

Fritz VUTHIER.

114. On demande un remonteur adroit et assidu, pour travailler à ses pièces ou à l'année. S'adr. au bureau d'avis.

## CONGRÈS INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS

Le Congrès international des travailleurs aura lieu, cette année, le 5 septembre prochain, à Genève, par suite de l'avis qui a été donné par le comité central de Londres. Toutes les sections qui ont été formées jusqu'à ce jour ainsi que celles qui sont en voie de formation, seront admises à envoyer une députation au Congrès ouvrier, à se faire entendre et à exposer leurs moyens sur la réalisation de l'alliance intime des ouvriers européens, sur leur développement intellectuel, sur l'amélioration de leur avenir par leurs propres efforts; tout en reconnaissant leur autonomie et leur administration intérieure, pourvu que tous les actes et tous les sacrifices tendent au même but, savoir : à la réalisation de la justice et du bien de tous. La parfaite égalité entre les hommes, abstraction faite de toutes opinions diverses, de toutes nationalités et de toutes religions, voilà le point de départ et la volonté de tous les hommes intelligents et laborieux.

C'est avec confiance que nous remettons l'accomplissement de cette œuvre à l'habile direction des populations ouvrières.

Que cet appel ne soit pas donné en vain et qu'au contraire tous ceux qui ont intérêt à la réussite de l'entreprise, viennent à la première assemblée qui aura lieu samedi prochain 48 août 1866, à 8 heures du soir, grande brasserie Vuille.

Dans cette assemblée, nous nommerons des délégués pour le 5 septembre prochain, après avoir entendu les moyens et exceptions des assistants.

Neuchâtel doit aussi avoir sa section comme chef-lieu et nous ne devons pas nous laisser devancer par d'autres localités, quoique nous ayons bien dû suivre l'exemple de nos amis de la Chaux-de-Fonds, avec lesquels nous nous réjouissons d'entrer en rapport. Enfin, sur la nécessité absolue d'une association ouvrière dans notre pays et sur tous autres motifs qui seront développés ultérieurement en assemblée générale.

Neuchâtel, le 11 août 1866.

Par mandat de l'honorable président de la section de Chaux-de-Fonds,  
A. DAGOND.

## ETAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

### PROMESSES DE MARIAGE

Joseph Altermatt, peintre-vernisier, français, et Louise-Caroline Kuenzi, cuisinière; les deux dom. à Neuchâtel.

Rodolphe Schwarz, contre-maître, zurichois, dom. à Delémont, et Gabriëlle-Louise Aeschlimann, horlogère, dom. à Neuchâtel.

Louis Schwab, cocher, français, et Dorothee-Henriette Dans; tous deux dom. à Neuchâtel.

### NAISSANCES

7 août. Rosalie, à Hermann-Alois Meyer et à Marie-Ursule née Baumgartner, soleurois.

8. Jean-Fritz, à Jean-Ulrich Tomi et à Anna-Maria née Fuscher, bernois.

10. Un enfant du sexe féminin, né-mort, à Jean-David Javel et à Elisabeth née Rupp, fribourgeois.

13. Marie-Lucie, à Jean-Pierre-Eugène Baume et à Lucie née Aubert, bernois.

### DÉCÈS.

Le 11. Rudolf-Jacob Rufenach, né le 23 mai 1831, graveur, époux de Madelaine Amstutz, bernois.

12. Anna-Maria Studer, née le 19 mars 1841, domestique, soleuroise.

16. Marianne née Thiébaud, née le 28 mars 1792, veuve de François-Henri Borel, de Neuchâtel.

## INCENDIE D'ANVERS.

D'après les journaux belges, il a éclaté dans la ville d'Anvers, le 10 août au matin, un incendie redoutable dans un vaste dépôt de marchandises diverses situé sur la place Sainte-Walburge. Des caves contenaient, en autres, 3,600 barils de pétrole, dont 800 ont pu être retirés avant que les flammes s'approchassent de ces souterrains; on espérait préserver le reste en le couvrant de sable. Vers les 3 heures de l'après-midi, on se croyait maître du feu, et l'on n'évaluait le dommage qu'à 2 ou 3 millions de francs. Mais ces espérances ont été trompées; le feu n'a pu être arrêté, et il a fait au contraire de nouveaux progrès; les caves et les canaux environnants se sont remplis de pétrole et ont sauté les uns après les autres, de telle sorte qu'on a pu craindre qu'une partie de la ville ne finit par devenir la proie des flammes.

Le feu avait déjà détruit l'Hôtel de Cologne et les deux entrepôts du Cygne contigus aux cryptes de Sainte-Walburge. Là aussi se trouvaient 2,300 barils de pétrole, et ce liquide enflammé allait porter l'incendie de tous côtés par les canaux et les soupiraux des caves; le pétrole se mêlant à l'eau dans les canaux d'arrosement, cette eau elle-même ne pouvait plus être employée pour éteindre le feu. Dans l'après-midi du 11, on lutait énergiquement pour centraliser le désastre et l'isoler, en démollissant les maisons environnantes. Enfin, le 13 août, à 10 heures du matin, le feu continuait, mais on ne craignait plus de nouveaux progrès, à moins que des explosions ultérieures n'eussent encore lieu. Tous les magasins et les maisons d'habitation situés à proximité avaient été évacués. Le 13, le feu était définitivement concentré dans le foyer qu'il s'était fait pendant ces trois jours.

Les journaux d'Anvers ont naturellement suivi pas à pas, pour ainsi dire, les progrès de l'immense désastre dont nous venons de résumer les principaux traits. Voici quelques extraits de ce mémorial:

« 11 août. — 3 h. 1/2. — La pompe de M. Wood fonctionne. Elle lance d'énormes quantités d'eau sur le foyer de l'incendie. Les autres travailleurs redoublent d'activité et les spectateurs du sinistre respirent plus librement.

« 4 heures. — Les déménagements continuent dans le quartier. Des centaines de balles de coton, des sacs de froment et d'autres marchandises en grande quantité sont enlevés des magasins du Vleeschhuys.

« On continue à ouvrir des tranchées pour prévenir les explosions de gaz. Des troupes de la garnison ne cessent d'arriver sur le théâtre de l'incendie. L'intensité des flammes augmente dans la direction de l'intérieur de la ville, pendant qu'elle diminue au côté nord.

« Des flammes effrayantes apparaissent par les toitures des magasins de MM. Van Aelst, Birch et autres; une pluie d'étincelles se projette vers l'orient de la ville.

« La fumée devient de plus en plus épaisse, et s'étend comme un sinistre panache dans la direction du Café Royal (boulevard Léopold).

« Toute la population est sur pied. Des milliers de curieux stationnent et circulent aux

abords du théâtre de l'incendie. Des fuyards s'éloignent avec femmes et enfants, emportant leurs pauvres meubles et leur mince bagage.

« L'aspect de ces groupes augmente la frayeur que ne cessent de provoquer les écroulements et l'évacuation précipitée des locaux menacés.

« 5 heures. — Des renforts de troupes ne cessent d'arriver. L'incendie se propage toujours vers l'intérieur, et menace de plus en plus les bâtiments du Vleeschhuys.

« 10 heures. — La situation n'a pas changé. Les travaux continuent sur toute la ligne. On entend des écroulements et des explosions. Le vent diminue et change de direction.

« Minuit. — Le vent saute du nord-ouest au sud. Une épaisse fumée se projette sur la ville. Ce changement ranime le courage des travailleurs. La foule pousse des cris de joie et se disperse lentement.

« Les travaux de sauvetage ont continué énergiquement pendant toute la nuit. On n'est pas encore maître du feu.

« 12 août. — 11 heures du matin. — La situation n'a pas changé. On espère enfin que le foyer est concentré. Toutes les pompes manœuvrent énergiquement. On fait la part du feu en laissant brûler les caves de l'Hôtel de Cologne, qui vomissent sans cesse des flammes. On croit que, les voûtes s'écroulant, les murs de la fournaise s'affaiblissent sur le brasier, facilitant l'œuvre du sauvetage. Les magasins de M. Heine brûlent toujours.

« 1 heure. — Le vent, qui souffle de sud-est, chasse la fumée vers l'Escaut.

« Une foule immense est arrivée des Flandres et du Midi pour venir assister à cette triste scène.

« Les voûtes de l'Hôtel de Cologne résistent encore à l'action des flammes.

« 3 heures. — Le vent souffle avec impétuosité vers l'ouest. Des flammes s'échappent des portes, des soupiraux, ainsi que des cryptes, et répandent une fumée d'une odeur tellement infecte qu'il est impossible de rester sur la place Sainte-Walburge.

« On enlève toujours les marchandises des magasins voisins. Des quantités considérables de pétrole sont enlevées des magasins de la rue du Sac.

« Des centaines de balles de laine sont enlevées du Vleeschhuis et transportées en lieu sûr.

« 4 heures. — L'incendie reprend une intensité nouvelle. Des façades menacent de s'écrouler.

« 5 heures. — Les flammes augmentent toujours.

« 6 heures. — Le vent diminue et tourne plus vers l'est. Le danger disparaît pour la ville, mais on continue, par précaution, à évacuer le Vleeschhuis.

« 11 heures. — Les flammes éclairent toute la ville. Toutes les pompes fonctionnent activement. La pompe à vapeur du dragueur inonde littéralement le foyer.

« Minuit. — Les flammes disparaissent peu à peu.

« La fumée augmente et infecte les environs. Malgré l'heure avancée, la foule devient de plus en plus nombreuse. La circulation est interrompue partout.

« 13 août. — 1 heure du matin. — La situation n'a pas sensiblement changé. La foule ne se disperse pas. Tous les établissements publics le long du port regorgent de curieux attendus.

« 7 heures. — On n'aperçoit plus de flammes. La fumée augmente. Vent très-faible. Les caves du Grand-Cygne et l'Hôtel de Cologne sont brûlées à fond.

« Celles de la crypte, qui contiennent une énorme quantité de pétrole et de spiritueux, seront probablement préservées, ainsi que les magasins du Petit-Cygne.

« 11 heures. — Aucun incident nouveau. Des écroulements partiels ne cessent de s'opérer.

« Midi. — L'incendie est concentré. »

— Un autre journal ajoute: L'incendie d'Anvers est enfin maîtrisé; cependant on ne saurait prévoir où s'arrêtera le désastre. Les caves sous le Crypte sont toujours menacées

par le foyer incandescent formé par les décombres brûlants sur la voûte qui les couvre. Les infiltrations d'huile enflammée sont toujours aussi le sujet de grandes inquiétudes, car ces huiles, serpentant dans les égouts, peuvent également se mettre en communication avec les matières inflammables contenues dans les nombreux magasins de cette partie de la ville.

Voici l'état approximatif des marchandises qu'on peut considérer dès à présent comme perdues: 10,000 à 12,000 barils huile de pétrole, 10,000 à 15,000 balles laine, 8 à 10,000 sacs guano, 14 à 15,000 pièces palissandre, 5 à 6000 pièces bois de palmier, 7000 blocs bois de sapin, 3000 poutrelles bois de sapin, une grande quantité de balles de riz et de café, du cèdre, des cordages et inventaires de navires; le tout estimé de cinq à six millions de francs.

Les bâtiments incendiés étaient assurés par la société l'Escaut pour la somme de 892,000 francs.

## Nouvelles.

Berlin, 16 août. — La Correspondance provinciale publie un article qui, après avoir loué la sagesse et la modération de l'empereur Napoléon, se termine dans les termes suivants:

« Il est constant que l'empereur Napoléon est personnellement éloigné de vouloir faire des démarches de nature à troubler les relations amicales qui existent entre son gouvernement et la Prusse. Il est résolu à laisser s'accomplir le développement de l'Allemagne; les vues contraires qui ont cours en France proviennent de l'influence des partis de l'opposition.

« La Prusse prépare l'annexion prochaine des Etats du Nord occupés par son armée. La conclusion de la paix avec l'Autriche sera immédiate, avec le Wurtemberg elle est déjà signée; avec Badé elle est prochaine; avec Hesse-Darmstadt les négociations sont suspendues; enfin, le représentant de la Bavière a demandé de nouveaux pouvoirs. »

L'empereur Napoléon reconnaît la justice des arguments exposés par la Prusse, et il ajoute que la bonne entente entre la Prusse et la France ne sera en aucun cas interrompue. L'empereur Napoléon espère cependant que la Prusse ne dépassera pas la ligne du Mein.

Le choléra diminue à Londres.

Berlin, 16 août. — On annonce une lettre autographe de l'empereur de Russie au roi, qui constaterait que l'empereur a résolu de maintenir les bons rapports qui ont réuni jusqu'ici les cours de Berlin et de Pétersbourg.

— 17 août. — Signature du traité de paix avec l'Autriche imminente. Questions de détails réservées aux négociations ultérieures.

Fête du 15 août, à Paris. — Accident au pont de la Concorde. Un douloureux événement s'est produit mercredi sur le pont de la Concorde. Aussitôt après la fin du feu d'artifice la foule qui se trouvait massée sur la rive gauche de la Seine s'est précipitée vers le pont de la Concorde, pour se diriger vers les Champs-Élysées. D'un autre côté, l'affluence énorme des spectateurs qui stationnait aux Champs-Élysées et sur la place de la Concorde se préparait à passer le même pont pour se rendre sur la rive gauche.

Malheureusement, malgré toute l'énergie déployée par les agents de la force publique, la pression est devenue telle que les agents et soldats ont été littéralement enlevés et que les deux foules se sont ruées l'une sur l'autre.

Au moment où la rencontre a eu lieu, une femme a été renversée, entraînant dans sa chute plusieurs personnes. Alors une mêlée effroyable s'est produite, et lorsque, à force de vigueur et de persévérance, les agents et les gardes sont parvenus à couper la foule, ils ont relevé sur le pont huit cadavres affreusement mutilés, et une neuvième personne dont l'état est désespéré.

Le nombre des blessés, la plupart légèrement, est de trente à quarante.